

POUR MIEUX PROTÉGER VOS ENFANTS



pour les
femmes

Vous pouvez aider vos enfants à préparer un plan de sécurité qui convient à leurs âges.



- * le site *ShelterNet* suggère des activités et contient des renseignements pour les enfants : **www.shelternet.ca**
- * les adolescent(e)s pourraient aussi trouver des renseignements utiles (en anglais), y compris des suggestions pour élaborer un plan de sécurité, en consultant le site **www.burstingthebubble.com**
- * si votre fille est impliquée dans une relation de violence, visitez la section "When Love Hurts" du site **www.dvirc.org.au/whenlove/**

Quelques mesures à considérer ...

- adressez-vous immédiatement au Tribunal de la famille pour obtenir la garde de vos enfants (même si vous n'êtes pas mariée)
- quelle que soit l'entente de garde en vigueur (garde provisoire, garde unique ou garde conjointe), ayez toujours les documents appropriés en votre possession
- remettez à l'école une copie de l'ordonnance de garde et demandez à la direction d'enlever le nom de votre ex-conjoint de la liste des personnes autorisées à venir prendre les enfants
- donnez à la direction de l'école une photo de votre ex-conjoint, ainsi que des directives précises en ce qui concerne les personnes qui ont le droit et qui n'ont pas le droit de venir chercher les enfants (y compris les membres de sa famille, le cas échéant)
- aidez les enfants à préparer leur propre *plan de sécurité*

Messages importants pour les enfants ...

- aucun enfant n'est responsable de la sécurité de sa mère
- « Je vais faire tout ce qui est possible pour assurer ta sécurité »
- lorsque des adultes se querellent, c'est un problème pour ces adultes qui doivent le régler



*Le service **Jeunesse j'écoute** permet aux enfants et aux adolescent(e)s de parler en privé et d'une façon anonyme de leurs problèmes personnels ou de poser des questions. Cette ligne est toujours ouverte.*

*Le numéro pour les enfants est le **1-800-668-6868***

*Il y a aussi un numéro pour les parents : **1-888-603-9100***